

Ensemble pour vaincre les maladies rares

À propos de la fondation Groupama

En 2000, à l'occasion de son centenaire, Groupama choisissait d'incarner ses valeurs mutualistes de solidarité et de proximité en créant une Fondation dont l'ambition est de « vaincre les maladies rares ». À cette époque, 4 ans avant le 1^{er} Plan national maladie rare, la lutte contre ces pathologies n'est encore quasiment pas prise en compte. Et pourtant, quelques **3 millions de personnes sont concernées**.

Au-delà d'une question de santé publique, les maladies rares constituent aussi une question de société. Ainsi, les actions de la Fondation Groupama se concentrent autour de ses deux axes stratégiques :

- La proximité et la solidarité au plus près des patients, de leurs familles, des associations et institutions maladies rares ;
- Et l'innovation et la recherche avec les Prix de l'innovation sociale, de la recherche médicale et le soutien de projets d'envergure en régions ou au plan national.

Depuis 2000, la Fondation Groupama compte déjà **plus de 160 associations soutenues, plus de 600 projets financés et plus de 6,7 millions d'euros reversés**.

Cet engagement durable est un pilier de l'action du groupe dans la société civile.



Ensemble pour vaincre les maladies rares Dimanche 8 juin 2025

Balade solidaire au profit de l'association

 **Inserm**

université
de **BORDEAUX**

1€ reçu
=
1€ reversé

RENDEZ-VOUS :

Entre 8h et 9h - Jardin du Prieuré
86350 Usson du Poitou



Fondation
Groupama
Vaincre les maladies rares

Héloïse, 4 ans, a perdu le combat contre son crabe !
Et si elle faisait partie d'un de vos proches ?
Soutenez la fondation Groupama sur la recherche des
cancers pédiatriques...

Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com

Ensemble pour vaincre les maladies rares

Départ

Jardin du
Prieuré
Usson du
Poitou

Horaires

Départ entre
8h et 9 h

Parcours

Marche
3 parcours de
4,6 - 9,8
et 13 kms

Ravitaillement sur les parcours

Repas champêtre

sur inscription avant le 27 mai (15 € - gratuit pour les moins de 12 ans)
Apporter ses assiettes, couverts et son gobelet.

Participation par chèque ou CB (pas d'espèces) à la marche 5 € minimum/
personne au profit de VAINCRE LES MALADIES RARES - Gratuit pour les
moins de 12 ans.

Et si vous ne pouvez pas participer à la balade, vous pouvez toujours :

- Adresser un chèque à l'ordre de
«FONDS DE DOTATION VAINCRE LES
MALADIES RARES»
à Sandrine BASTARD.

- Faire un don en ligne.



Ces dons sont déductibles des impôts.

Votre contact :

Sandrine BASTARD, 06 75 07 70 86, sbastard@groupama-ca.fr



Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com

Ensemble pour vaincre les maladies rares

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Sociétaire : OUI NON

Nombre de participants à inscrire pour la balade (5 € mini) :

Adultes Enfants (- 12 ans) chèque* carte bancaire**

Nombre de participants à inscrire pour le repas champêtre (15 € mini) :

Adultes Enfants (- 12 ans) chèque* carte bancaire**

Votre don : chèque* carte bancaire**

Je souhaite un reçu fiscal (uniquement si paiement en chèque) oui - non

* à l'ordre de «FONDS DE DOTATION VAINCRE LES MALADIES RARES». ** sur place.
Les espèces ne seront pas acceptées.

Adresse postale de destination (si règlement en chèque) :
Groupama Centre-Atlantique - à l'attention de Sandrine BASTARD
86, avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers



Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com